

Délibération du 13 Septembre 2024

délibération **N° 2024 - 46 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour les prestations d'assurance relative à la couverture des risques industriels couvrant les garanties en dommages du nouveau centre de tri**

- Date de convocation : le 6 septembre 2024
- Date de publication : le 20 septembre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 septembre 2024 s'est réuni le 13 septembre 2024 à 14 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 21

POUVOIR DE VOTE

Alain ZOCCOLO donne pouvoir de vote à Christian RAUCAZ

EXCUSES : 20

Laurent GRILLAUD
Pierre BRUN
Max JOLY
Walter SARTORI
Murielle GIRAUD
Marc GIRARD
René RUFFIER-LANCHE
Jean-Marc DRIVET
Marie-Claire BARBIER
Florian MAITRE
Alain ZOCCOLO
Raphaël THEVENON
Thierry BRUNIER
Jean-Claude PERRIER
Jean-Pierre ROUGEAUX
Christian RAUCAZ
Georges DANIS
Jean-Claude FRAISSARD
Yannick AMET
Lucien SPIGARELLI

ABSENTS : 3

Jean-Marc LEOUTRE
Thibaut GUIGUE
Philippe LAURENT

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 16

Marie BENEVEISE
Arthur BOIX-NEVEU
Maryse FABRE
Denis BLANQUET
Nicolas VAN STRAATEN
Yves GRANGE
Daniel TAIN
Frédéric BURNIER-FRAMBORET
Serge DAL BIANCO
Françoise VIGUET-CARRIN
François CHEMIN
Joël CECILLE
Christian SIMON
José VARESANO
Bernard HANRARD
Laurence BOIRON

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 5

Vincent BOULNOIS (Gd Chambéry)
Philippe FANTIN (Cœur de Savoie)
François DUNAND (Aigueblanche)
Claude REYNAUD (Maurienne)
Christian VIBERT (versant d'Aime)
Daniel CARDE (Grand Lac)

Délibération du 13 Septembre 2024

délibération N° 2024 - 46 C

objet **Autorisation de lancer une consultation pour les prestations d'assurance relative à la couverture des risques industriels couvrant les garanties en dommages du nouveau centre de tri**

Marie BENEVISE, Présidente, expose qu'au vu des investissements portés par Savoie Déchets pour la réalisation du nouveau centre de tri des collectes sélectives, dont la phase de mise en service industrielle est prévue à partir de décembre 2025, il est nécessaire de bien anticiper le lancement d'une consultation en vue de la conclusion d'un marché pour la couverture des risques en dommages et des pertes d'exploitation du nouveau centre de tri.

Pour la consultation à initier, il sera fait recours à une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Le montant du marché est estimé à 1 200 000 € sur une durée de 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu la délibération n°2023-40C du Comité Syndical du 13/10/2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Président de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour les prestations relatives à la couverture d'assurance des risques industriels en dommages et pertes d'exploitation du nouveau Centre de Tri de Chambéry,

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché et tous documents y afférent

Le Secrétaire de séance,
François CHEMIN

La Présidente,
Marie BENEVISE

